Le territoire des Alaouites

Jean-Bernard PARENTI

CONFÉRENCE DU 14 JUIN 2014



Le 1er septembre 1920 est créé le territoire autonome des Alaouites. Les vignettes postales utilisées sont les mêmes que celles employées dans les territoires occupés par la France (Liban et littoral syrien). Le 28 juin 1922, le territoire devient l'État des Alaouites. Intégré à la Fédération des États de Syrie, il ne dispose toujours pas d'autonomie postale et continue d'utiliser les timbres du Mandat français en Syrie.

Ce n'est qu'à partir du 1er janvier 1925 qu'est créé dans l'État des Alaouites un office postal. Les timbres-poste utilisés seront ceux de l'administration française des P.T.T surchargés en langue française et arabe du mot « Alaouites ». La valeur, elle-aussi bilingue, est en piastres syriennes et centièmes de piastre.

À partir de mars 1925, l'État des Alaouites utilisera les mêmes timbres que ceux de Syrie, avec la surcharge Alaouites. Enfin le 14 mai 1930, l'État des Alaouites recevra un nouveau statut organique et deviendra le Gouvernement de Lattaquié.



Lettre de Tartous à destination d'Oran du 15 janvier 1925. L'affranchissement est réalisé au moyen d'une paire de 2 piastres au type Merson surchargée « Alaouites ». Tarif de la lettre dans le régime UPU du 25 juillet 1924. L'utilisation des timbres de l'administration française des P.T.T surchargés « Alaouites » n'a duré que 2 mois.

© Jean-Bernard Parenti & Académie de philatélie 2014 ©